

# APPEL À PROJET

MOBILISATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX  
DES ALPES-MARITIMES INTERVENANT AUPRES DES MENAGES EN  
DIFFICULTE SOCIALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET  
**26 juin 2023**

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES  
**07 Aout 2023**

## **1. CADRE GÉNÉRAL**

Le département des Alpes-Maritimes n'est pas épargné par les difficultés sociales et de logement que rencontre sa population au regard des prix du marché immobilier de plus en plus déconnectés des revenus des ménages.

L'Etat, les collectivités territoriales et le secteur associatif tentent ensemble d'y répondre dans un contexte législatif en perpétuelle évolution comme les plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, la création du fond de solidarité logement, la loi visant à favoriser la construction de logements sociaux, la stratégie du logement d'abord et bien d'autres.

Aujourd'hui cette politique d'intervention se caractérise par la mise en œuvre de nombreux dispositifs nécessitant une réelle coordination entre les acteurs, une connaissance fine par les travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement social des actions déployées sur le territoire des Alpes -maritimes.

La question du travail social en matière de logement nécessite le partage entre tous d'une culture commune adaptée qui permettra de mieux cerner les stratégies déployées mais également de réinterroger les pratiques d'accompagnement de chacun.

Cette action est déployée dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2023 (CALPAE) contractualisée entre l'Etat et le Département des Alpes-Maritimes qui vise notamment à favoriser l'accès aux droits et à développer une culture de l'aller-vers dans les pratiques des travailleurs sociaux.

## **2. PUBLIC**

Les personnes visées par cette action sont l'ensemble des travailleurs sociaux, mandataires judiciaires, qui interviennent sur le territoire des Alpes-Maritimes auprès des publics confrontés à une problématique d'accès ou de maintien dans un logement ou un hébergement.

Le nombre de participants est évalué à hauteur de 500 professionnels.

## **3. CONTENU DU PROJET ET OBJECTIFS POURSUIVIS**

L'objectif de cette mobilisation, commune à l'ensemble des travailleurs sociaux quel que soit leur employeur, consiste à permettre aux participants de mieux cerner le cadre d'intervention de la politique du logement déployée sur le territoire des Alpes-Maritimes, de maîtriser les différents dispositifs et instances de gouvernance mises en place ainsi que les nouvelles pratiques d'accompagnement social.

Le contenu de cette action vise à :

- Actualiser les connaissances des intervenants sur la politique du logement
- Connaître les différents dispositifs et ressources mobilisables
- Identifier les champs de compétences et d'intervention des travailleurs sociaux
- Repérer les partenaires pour coordonner le parcours d'accès au logement des ménages /personnes
- Contribuer à développer le pouvoir d'agir de la personne accompagnée
- Contribuer à créer un réseau d'animation autour de la politique du logement

L'opérateur s'engage à fournir au Département, en fin d'intervention, une cartographie à jour des acteurs impliqués sur le territoire ainsi qu'une base documentaire en ligne consultable par l'ensemble des partenaires et nouveaux professionnels à venir.

- Proposer des outils supports innovants favorisant la coordination entre les différents acteurs

#### **4. DURÉE DU PROJET ET FINANCEMENT**

L'offre retenue sera formalisée par une convention précisant la nature des engagements réciproques, dont un projet sera adressé au candidat dès attribution.

La convention est conclue à compter de sa notification.

Le projet devra être mis en œuvre au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Le coût de l'opération ne devra pas excéder 105 000 € TTC.

#### **5. ÉLIGIBILITE DES PORTEURS DE PROJETS**

Est éligible au présent appel à projet toute structure ayant une compétence locale en matière d'organisation du travail social et de diffusion des connaissances.

#### **6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents permettant d'identifier le candidat ;
- La situation financière du candidat ;
- Le descriptif détaillé de l'action proposée :
  - Encadrement
  - Moyens
  - Méthodes
  - Contenu
  - Déploiement géographique
  - Modalités d'évaluation
- Les coûts détaillés de l'action, fixes et variables

#### **7. MODALITES DE DÉPOT DES DOSSIERS**

Les dossiers devront parvenir au Département au plus tard le vendredi 7 août 2023 à minuit, par courrier électronique à [dtas@departement06.fr](mailto:dtas@departement06.fr), ou par envoi postal à l'adresse suivante :

**Conseil Départemental des Alpes-Maritimes**  
Direction générale adjointe pour le développement des solidarités humaines  
Direction des territoires et de l'action sociale  
**Appel à projets – mobilisation logement**  
147 boulevard du Mercantour - B.P. 3007  
06201 Nice cedex 3

Un accusé réception sera adressé par mail aux candidats. Aucun dossier ne sera accepté après la date limite de dépôt des candidatures indiquée ci-dessus.

Jusqu'au 04 août, les candidats ont la possibilité d'avoir des précisions complémentaires par courriel : [dtas@departement06.fr](mailto:dtas@departement06.fr)

## **8. CRITERES DE SÉLECTION DES PROJETS**

Le classement des candidats sera effectué sur la base des critères suivants :

### **Critères relatifs à la conformité et aux exigences financières du projet :**

- Conformité, pertinence, cohérence au regard des objectifs du présent appel à projet ;
- Statuts du candidat et objet de son activité compatibles avec l'action ;
- Stratégie de communication prévue ;
- Capacité financière : solvabilité, indépendance financière, capacité d'autofinancement et de trésorerie ;

### **Critères relatifs à la qualité de l'offre proposée :**

- Faisabilité et simplicité de mise en œuvre ;
- Caractère innovant de l'action ;
- Impact pressenti du projet sur les bénéficiaires,
- Moyens humains et existence de compétences dédiés aux projets ;
- Capacité à réaliser une évaluation qualitative et quantitative.

Le Conseil départemental se réserve le droit de demander des précisions aux candidats par écrit.

Le choix final du porteur de projet se fera par le biais de la grille d'évaluation ci-jointe (annexe 1). En cas de résultats ex aequo sur la qualité de l'offre, le moins disant sera retenu.

## **9. CONTRÔLE ET PAIEMENT**

Le Département des Alpes-Maritimes est chargé par l'Etat, dans le cadre de la CALPAE 2023, du déploiement d'une action de mobilisation commune de l'ensemble des travailleurs sociaux du territoire tous employeurs confondus.

L'action retenue pour donner suite au présent appel à projets fera donc l'objet d'un mandat de SIEG (service d'intérêt économique général), matérialisé par une convention prévoyant la « juste compensation » du service mis en œuvre, conformément aux termes de la décision 2012 /21/UE du 20 décembre 2011.

Le budget proposé par le candidat pourra présenter des coûts fixes et des coûts variables, des dépenses forfaitaires et des coûts unitaires.

Le paiement effectif se fera sur présentation du bilan, par comparaison entre le budget proposé et les prestations effectivement réalisées.

## **10.CONSTITUTION DU COMITE DE SELECTION**

Un comité de sélection a été constitué : il comprend des représentants du Département (Direction des territoires et de l'action sociale, Secrétariat général de la Direction Générale Adjointe pour le Développement des Solidarités Humaines, Direction de l'insertion et de la lutte contre la fraude) ainsi qu'un représentant de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités).

*Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, destiné à traiter votre candidature à l'appel à projets. Le Département des Alpes Maritimes est le responsable de traitement de ces données. La base légale est une mission d'intérêt public (art 6.1.e du RGPD) conformément à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 5 décembre 2022 entre l'Etat et le Département.*

*Les données collectées sur ce formulaire ainsi que les justificatifs demandés sont nécessaires à la mise en œuvre de ce traitement de donnée (État civil, fonction, coordonnées du porteur de projet)*

*Les données sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales. Ces données ne sont accessibles qu'aux services départementaux strictement habilités et les membres du Comité de sélection accompagnés d'experts du domaine d'intervention.*

*Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par mail à [donnees\\_personnelles@departement06.fr](mailto:donnees_personnelles@departement06.fr)*

*Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, au profilage et à demander la limitation du traitement.*

*Enfin, si vous n'avez pas pu exercer vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01 53 73 22 22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).*

## Annexe 1

<b>Critères généraux de sélection de l'appel à projet : Mobilisation politique logement</b>									
<i>Ces critères sont évalués sur une échelle de 0 à 3, 0 étant la note la plus basse, 3 la plus haute.</i>									
<b>Porteur :</b>					<b>Projet :</b>				
<b>Critères relatifs à la conformité du projet aux objectifs de l'appel</b>									
1	Conformité de l'offre aux objectifs de l'appel à projet	0	1	2	3				
2	Statuts du candidat et objet de son activité compatibles avec l'action	0	1	2	3				
3	Stratégie de communication prévue	0	1	2	3				
TOTAL 1									
<b>Critères relatifs aux exigences financières de l'appel</b>									
4	Coût du projet	0	1	2	3				
5	Capacité financière : solvabilité, indépendance financière	0	1	2	3				
TOTAL 2									
<b>Critères relatifs à la performance</b>									
6	Faisabilité et simplicité de mise en œuvre	0	1	2	3				
7	Taux d'encadrement et qualification des intervenants	0	1	2	3				
8	Moyens et méthodes pédagogiques	0	1	2	3				
9	Impact pressenti de l'action sur les participants	0	1	2	3				
TOTAL 3									
<b>Catégorie 4 : Qualité de gestion et pertinence des outils proposés</b>									
1 0	Outils documentaires à disposition des professionnels	0	1	2	3				
1 1	Capacité à réaliser une évaluation qualitative et quantitative	0	1	2	3				
TOTAL 4									
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>									